

E 2804(-)1971/2/40  
[DoDiS-30415]

*Notice interne du Département politique<sup>1</sup>*

VISITE DE M. DEVELLIERS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SUD-AFRICAIN

MC

Berne, 30 octobre 1963

Le Chef du Département<sup>2</sup> reçoit la visite de M. Develliers, Secrétaire général du Ministère de la Défense sud-africain, accompagné de M. Taljaard, Ambassadeur de l'Afrique du Sud.

M. Taljaard commence par faire un exposé général de la situation particulière dans laquelle se trouve l'Afrique du Sud et sur la nécessité pour elle de développer sa défense. Elle est en butte à l'hostilité des Etats africains. Cette hostilité provient du caractère passionnel qu'a pris le processus de décolonisation. Elle est encouragée par le communisme. L'Afrique du Sud espère qu'elle ne prendra pas encore plus d'envergure. Mais à Addis Abeba, siège de l'OUA<sup>3</sup>, elle s'est manifestée par une déclaration de guerre froide (boycott etc.) qui pourrait un jour se transformer en agression, d'autant plus que l'objectif de beaucoup d'Etats noirs est d'expulser tous les blancs du continent. Il est donc important pour l'Afrique du Sud de pouvoir faire face à toute éventualité et être en mesure de défendre son existence, son indépendance et sa liberté.

L'Afrique du Sud n'a, quant à elle, aucun sentiment d'hostilité à l'égard des autres Etats africains. Elle a toujours manifesté, au contraire, le désir de collaborer avec eux. Elle est d'ailleurs en état de le faire. Elle souhaite qu'un jour les autres Etats le comprennent.

La population de l'Afrique du Sud est composée d'une race blanche et de plusieurs races noires, très différentes les unes des autres. Le plan du gouvernement est de développer chaque communauté selon ses propres caractéristiques. Il est convaincu d'être sur la bonne voie. Des résultats sont là pour le

---

1. Cette notice est rédigée par P. Micheli.

2. F. T. Wahlen.

3. Organisation de l'Unité Africaine.



prouver. La production de l'Afrique du Sud représente plus de la moitié de celle de tout le continent. Sa part dans l'exportation totale de l'Afrique est de 30%. Le niveau de vie de la population noire y est plus élevé que partout ailleurs; la scolarité également.

Après cette introduction, M. Taljaard demande à M. Develliers de parler du problème de l'armement.

M. Develliers explique que l'Afrique du Sud doit absolument disposer d'un armement suffisant pour se défendre. Elle a acheté à Oerlikon un certain nombre de canons antiaériens avec leur munition<sup>4</sup>. Il s'agit d'armes concernant uniquement la défense extérieure. Elle espère vivement que rien n'empêchera l'exportation des canons encore en fabrication.

D'autre part, l'Afrique du Sud voudrait fabriquer sous licence la munition pour les dits canons afin d'être «self sufficient». Jusqu'à maintenant, on lui a laissé entendre que le «propellent» serait exclu, car il s'agit d'un brevet appartenant à la KTA<sup>5</sup>. Comme la décision finale revient au Conseil fédéral, M. Develliers voudrait savoir à quoi s'en tenir. Il souhaiterait que le Conseil fédéral prenne bientôt une décision car si, contre l'attente des autorités sud-africaines, elle devait être négative, une autre solution devrait être cherchée dès que possible. M. Develliers reste en Europe encore une dizaine de jours. Il attacherait du prix à être fixé d'ici-là.

Le Chef du Département et le soussigné expliquent à MM. Taljaard et Develliers les problèmes que pose l'évolution de la situation sud-africaine pour le Conseil fédéral lorsqu'il devra statuer sur de nouvelles demandes d'exportation de matériel de guerre ou sur la fabrication sous licence d'explosifs dont le brevet appartient à la Confédération. Le Chef du Département espère cependant être à même de renseigner M. Develliers avant son retour en Afrique du Sud.

---

4. Cf. N° 33 dans le présent volume, ainsi que la lettre de R. Probst à A. Käch du 16 août 1963 (DoDiS-30432), le PVCF N° 2073 du 5 novembre 1963 (DoDiS-30420) et le PVCF N° 2074 du 5 novembre 1963 (DoDiS-30429).

5. Service technique militaire du Département militaire.